

Chambre des Représentants.

(SÉANCE DU 23 FEVRIER 1894.)

BUDGET DE L'EXERCICE 1895.

EXPOSÉ GÉNÉRAL.

MESSIEURS,

En exécution de l'article 1^{er} de la loi organique sur la comptabilité de l'État et conformément aux ordres du Roi, j'ai l'honneur de soumettre aux Chambres législatives douze projets de loi formant le Budget général de l'État pour l'exercice 1895.

Les évaluations de recette, qui constituent le projet de Budget des Voies et Moyens, s'élèvent ensemble à la somme de fr. 351,581,978 40

Les prévisions de dépense comprises dans les onze autres projets de Budget, comportent un total de 347,003,873 67

Soit un excédent des évaluations de recette de fr. 4,578,104 73 sur les prévisions de dépense.

Un treizième projet de loi est relatif au projet de Budget des Recettes et des Dépenses pour ordre; il s'élève à fr. 1,059,516,806 84.

La comparaison entre les propositions budgétaires pour 1895 et les évaluations votées ainsi que les crédits alloués ou sollicités pour l'exercice 1894, fait l'objet du tableau ci-après :

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS		DIFFÉRENCES entre les crédits des exercices 1894 et 1895	
	votés ou demandés pour l'exercice 1894.	proposés pour l'exercice 1895.	En plus	En moins.
Dette publique	107,748,522 77	107,896,366 7	147,843 40	»
Dotations.	4,796,160 »	4,796,160 »	»	»
Ministère de la Justice	18,942,847 »	18,942,847 »	»	»
— des Affaires Étrangères	2,515,828 »	2,515,828 »	»	»
— de l'Intérieur et de l'Instruction publique	23,286,017 »	23,227,017 »	»	59,000 »
— de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics.	17,513,468 »	17,513,468 »	»	»
— des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.	103,411,772 »	103,555,680 »	143,908 »	»
— de la Guerre.	47,117,452 50	47,117,452 50	»	»
Gendarmerie	4,367,600 »	4,353,750 »	»	13,850 »
Ministère des Finances.	15,556,305 »	15,556,305 »	»	»
Non-Valeurs et Remboursements	1,529,000 »	1,529,000 »	»	»
	346,784,972 27	347,003,873 67	291,751 40	72,850 »
Voies et Moyens.	349,316,198 40	351,581,978 40	+ 218,901 40	
	+ 2,531,226 13	+ 4,578,104 73		

En ce qui concerne les Voies et Moyens, ce tableau fait ressortir une différence en plus de 2,265,780 francs entre les évaluations votées pour l'exercice 1894, en cours, et celles qui sont proposées pour 1895. Cette différence est la résultante d'augmentations et de diminutions portant sur diverses branches d'impôt, de péages, de capitaux et revenus et de remboursements dont le détail suit :

	Augmentations.	Diminutions.
Art. 1 ^{er} . Contribution foncière. . fr.	143,000 »	»
» 2. » personnelle. .	70,000 »	»
» 3. Droit de patente.	100,000 »	»
» 5. Douanes	665,000 »	»
» 6. Accises	»	65,000 »
A REPORTER. . . fr.	978,000 »	65,000 »

	REPORT. . . . fr.	978,000 »	65,000 »
Art. 8. Enregistrement		»	200,000 »
» 9. Greffe		»	40,000 »
» 11. Successions, litt. <i>b</i>		»	50,000 »
» 19. Chemin de fer	1,000,000 »		»
» 20. Télégraphes et téléphones	150,000 »		»
» 21. Postes	370,880 »		»
» 24. Domaines.	»		25,000 »
» 28. Produits divers et accidentels.	30,000 »		»
» 41. Bonification de $\frac{1}{4}$ p. c., etc.	50,000 »		»
» 57. Part des provinces et des communes dans le paiement des pensions.	66,900 »		»
		2,645,780 »	380,000 »
EN PLUS. fr.		2,265,780 »	

Des explications, sous forme de note préliminaire, sont données sur ces augmentations et diminutions en tête du projet de Budget. Comme on le verra, il s'agit de fluctuations normales et régulières — en plus ou en moins — que subissent, par leur nature même, certains produits, aucune modification n'ayant d'ailleurs été apportée récemment à la législation sur ces produits.

Quant aux dépenses, les crédits sollicités pour 1895 se présentent en augmentation de fr. 218,901 40 comparativement aux crédits votés ou demandés pour l'exercice 1894.

Les propositions d'augmentation et de réduction sont justifiées par des notes placées en tête des projets de Budget. On verra par la note préliminaire du projet de Budget de la Dette publique, que celui-ci ne pourra être définitivement arrêté qu'au moment de la revision de tous les projets de Budget, c'est-à-dire en novembre prochain, et alors que — vraisemblablement — les Chambres se seront prononcées sur le projet de loi dont elles sont saisies, et qui assure au Trésor quelques ressources nouvelles en compensation de réductions des tarifs des chemins de fer déjà réalisées et à compléter.

La situation générale du Trésor public au 1^{er} janvier 1894, qui vous est présentée en même temps que les projets de Budget, donne les indications nécessaires sur les résultats des Budgets des derniers exercices. Ces résultats vous ont d'ailleurs été exposés en novembre 1893, lors du dépôt des projets de Budget revisés pour l'exercice 1894.

Aussitôt que le Gouvernement sera en possession des éléments nécessaires, il présentera à la Législature le projet de Budget des Recettes et des Dépenses extraordinaires.

Le Ministre des Finances,

A. BEERNAERT.
